

Greenwichdiving engagé pour votre sécurité et votre confort

Ici à Greenwichdiving, notre engagement envers nos clients est basé sur la sécurité, le professionnalisme et le plaisir.

Aussi au regard des lois et des règles au sein du monde de la plongée (spécialement ici en Espagne), nous sommes fier d'avoir un historique impeccable, reconnu par toutes les autorités. Autour de notre centre et bateau, vous verrez plusieurs exemples visuels de cela, comme les dates d'inspection des blocs, l'historique de l'entretien des détendeurs, le calendrier du lavage des combinaisons et bottes de plongée, vérifications premier secours / intervention d'urgence, etc ainsi que la protection des archives et les engagements envers la santé et la sécurité.

En coulisse, il y a aussi plusieurs choses que vous pouvez ne pas voir, comme les politiques d'assurance dans tous les domaines de ce business, les permissions de bateau, les certificats de capitaine, les diplômes de moniteurs de plongée, etc.

Plus bas, vous verrez quelques exemples des mesures que, ici à Greenwichdiving, nous garantissons pour le service de tous nos plongeurs ...

Greenwichdiving – Permissions:

Enregistré par la licence d'ouverture de magasin par le Gouvernement Valencien No L-69/09

Enregistré et autorisé par le Gouvernement Valencien à opérer en tant que Centre de plongée No 0018

Enregistré en tant que ' Turismo Activo ' dans le registre général des Compagnies Valenciennes No TA – 24 A

Membre de l'Association des Centres de Plongée de la Communauté Valencienne (ACBCV)

Equipe :

Tous les moniteurs à Greenwichdiving sont au moins Open Water Dive Instructors (PADI / SSI / FEDAS) et dans certains cas Master Instructors et beaucoup de moniteurs sont qualifiés pour enseigner un grand nombre de Spécialités.

Tous les moniteurs à Greenwichdiving détiennent le titre Espagnol de Technico Deportivo Nivel 1 / 2 et dans certains cas sont enregistrés en tant que moniteur par la Communauté Valencienne.

Tous les membres de Greenwichdiving détiennent des contrats de travail légaux en respectant les exigences de sécurité sociale et d'assurance.

Assurances:

Les locaux sont assurés par AXA Insurance, avec la limite de responsabilité civile dépassant les lois espagnoles (RD 607 Art 8).

Les assurances des passagers bateau avec Metropolis Insurance, avec la limite de responsabilité civile dépassant les lois espagnoles (RD 1575 / 1989).

Les assurances d'embarcation Lloyds of London avec la limite de responsabilité civile dépassant les lois espagnoles (RD 607 / 1999).

L'assurance du centre de plongée avec Lloyds of London avec la limite de responsabilité civile

dépassant les lois espagnoles (RD 10 / 2003) - 3.75 million Euros.

L'assurance du plongeur avec Lloyds of London, avec la limite de responsabilité civile dépassant les lois espagnoles (pour les Discover Scuba, Scuba Diver et cours Open Water Diver).

L'assurance des moniteurs avec Lloyds of London avec la limite de responsabilité civile dépassant les lois espagnoles (RD 10 / 2003) - 3.75 million Euros.

Chambre Hyperbare – une assurance supplémentaire est aussi couverte par Lloyds of London. La chambre hyperbare la plus proche est située à l'hôpital Perpetuo Socorro à 1 heure de notre centre. (RD 14/1997)

Compresseur:

Station de remplissage autorisée – Industrie de service territorial – Règle de la communauté Valencienne (RD 560 / 2010).

Entretien annuel complété – Olaf Brandt (X 6655630 M) – Technicien Bauer autorisé (RD 2060 / 2008) (dernière inspection affichée sur le compresseur).

Changement des filtres – Filtre Bauer Original 058826 - (Toutes les 50 Heures) (dernier changement affiché sur le compresseur).

Assurance – Une assurance supplémentaire est aussi couverte par Lloyds of London.

Contrôle des blocs et détendeurs:

Bouteille – Test hydrostatique – Effectué tous les 3 ans, enregistré dans l'annexe 2 Contrôle d'Équipement et soumis aux autorités portuaires Valenciennes. (Derniers changements affichés sur le le côté de l'emplacement des blocs).

Bouteille – Inspection visuelle – Effectuée tous les ans, enregistré dans l'annexe 2 Contrôle d'Équipement et soumise aux autorités portuaires Valenciennes. (Derniers changements affichés sur le le côté de l'emplacement des blocs).

Contrôle de détendeur – Effectué tous les ans en accord avec les exigences techniques de Mares Enregistré dans l'annexe 2 Contrôle d'Équipement et soumise aux autorités portuaires Valenciennes. (Derniers changements affichés sur le le côté de l'emplacement des blocs).

Plans d'urgence:

Mis à jour tous les mois et expliqués à l'équipe Greenwichdiving.

Bâteau General:

Licence de navigation – Autorisée tous les ans par les autorités portuaires en accord avec la loi (RD 285 / 1992).

Résidu du Bâteau– Vérifiés tous les ans par les autorités portuaires en accord avec la loi (RD 173 / 2009).

Licence de capitaine – Patron Portuario - Vérifié tous les ans par les autorités portuaires en accord avec la loi (RD 238 / 2003).

Certificat de navigation maritime – Vérifié tous les ans par les autorités portuaires en accord avec la

loi (RD 1434 / 1999).

Licences de communication maritime - Vérifié tous les ans par les autorités portuaires en accord avec la loi (RD 1434 / 1999).

Oxygène, Equipement de premiers secours, Fusées éclairantes, Extincteurs, Gilets de sauvetage, et communications mobiles (tous compris dans les dates de tests) sont disponibles pour toutes plongées depuis notre bateau.

Plus.....

Toutes les plongées sont guides GRATUITEMENT par nos guides qualifiés AVEC UN NIVEAU MINIMUM DE DIVEMASTER.

Oxygène, Equipement de premiers secours, Communications Mobiles (tous compris dans les dates de tests) sont disponibles sur toutes plongées plage.

Toutes les plongées soit depuis bateau soit depuis la plage ont un registre des plongeurs.

Nos combinaisons de plongée et bottes sont lavées intégralement (eau de javel) toutes les semaines et sont lavées avec antiseptique tous les jours. (Dernier registre de lavage affiché sur le compresseur).

Après toute plongée, les embouts de détendeur sont lavés avec antiseptique.

Greenwichdiving respecte aussi l'acte législatif de la Protection des données (RD 15/1999 & RD 34/2002) et celui de la prévention des risques professionnels (RD 31/95, RD 54/2003 & R.D. 39/97).

Si vous avez la **MOINDRE** information concernant les mesures que nous allons prendre pour rendre votre plongée avec nous **la plus sure**, merci de nous la demander et nous serons tout simplement heureux de la partager avec vous.